



FINANCE SOLIDAIRE ET REGULATION TERRITORIALE

Amélie Artis¹, CREPPEM, ESEAC-IEPG, Université de Grenoble 2

Résumé : La finance solidaire se caractérise par une relation de service qui se nourrit de proximité et de manière endogène, la renforce. A partir de la multi dimensionnalité de la proximité, géographique, organisationnelle, institutionnelle, sociale, la compréhension de la contribution de la finance solidaire dans le développement local est enrichie. Ainsi, s'agit-il de montrer quels sont les effets directs et les effets induits de la finance solidaire pour les organisations, pour les territoires et pour la cohésion sociale.

Abstract : Solidarity-based finance is an activity of service based on geographical, institutional and organizational relationships. Our paper aims to enlighten the impact of solidarity-based financial activity on the local development and social cohesion.

Mots clés : Finance solidaire – relation de service – proximité – développement local

INTRODUCTION

La compréhension du rôle de la finance solidaire au sein des territoires nécessite de replacer les liens financiers dans un contexte de mutations socio-économiques, où les inégalités sociales et territoriales se sont accrues. L'émergence et les pratiques des organismes de la finance solidaire montrent que celles-ci ne sont pas une réalité² homogène et uniforme mais qu'elles sont le résultat d'une construction partagée par les acteurs.

A partir des études régionales menées dans le cadre d'un programme de recherche de la DIISES, la finance solidaire a fait l'objet de plusieurs analyses territoriales. En effet, la finance solidaire mobilise l'épargne locale, elle finance des entreprises locales, elle anime le territoire par la participation à des réseaux et des espaces de rencontres. L'enjeu de cet article est donc d'extraire l'essence de ces cas régionaux afin de dresser des conclusions générales sur la finance solidaire d'aujourd'hui.

¹ Pour toute correspondance, amelieartis@yahoo.com

² Pour une analyse de la microfinance française, voir Guérin et Ferraton (2002), Guérin et Vallat (1999, 2000), Vallat (1999). Pour une analyse plus fine à l'échelle régionale, voir Richez-Battesti et Gianfaldoni (2003) pour la région PACA ; voir Ferraton et Vallat (2003) pour la région Rhône-Alpes.

A partir de la notion de développement local au sens de PECQUEUR « *C'est donc la nature de ces liens qui détermine l'efficacité productive des acteurs et qui permet de reconnaître le caractère local du développement* » (PECQUEUR, 2000, p 41), trois traits généraux semblent pertinents pour étudier la finance solidaire : la spécificité de la relation de service de la finance solidaire, les liens de proximités entre les acteurs et la transversalité du développement local.

Poser la relation de financement comme une relation de service implique un cadre d'analyse hétérodoxe qui suggère une construction socio-économique de la relation « prestataire-usager » et s'appuie sur des mécanismes non marchands de coordination (contrats, règles ou des conventions). En effet, le marché du crédit, et plus largement le financement de la production, repose sur une relation de service, qui suppose l'incertitude, la temporalité et l'interaction des individus. (REBOUD, 1997). La notion de relation de service s'inscrit dans le renouveau de l'analyse des organisations (REBOUD, 1997). La finance solidaire inscrit sa relation de service dans des liens de proximités « *Les finances « solidaires » constituent une économie de réseaux « située* »³.

Or les liens avec le territoire sont dynamiques, « *ils sont construits, et, de ce fait, peuvent être déconstruits.* »⁴. L'approche par l'économie de proximité suppose de dépasser la vision spatiale de l'économie industrielle standard afin de mettre en avant des relations de coordination (PECQUEUR & ZIMMERMANN, 2004). Par conséquent, il s'agit de s'interroger d'une part sur la création de ressources à partir des dynamiques hors marché et des nouvelles combinaisons de facteurs ; d'autre part sur le rôle des entreprises et des institutions dans l'activation des ressources potentielles à travers des processus de coordination.

Afin de démontrer la territorialité de la finance solidaire, nous nous sommes attachés à expliciter la spécificité de la relation de service de la finance solidaire, puis les effets directs et induits de la finance solidaire permettent de comprendre son rôle dans la cohésion sociale du territoire.

1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA FINANCE SOLIDAIRE PAR LA RELATION DE SERVICE

³ Glémain, Bévant, Bioteau, Moulévrier, Taupin, (2007), FINANCES SOLIDAIRES ET TERRITOIRE(S), rapport DIIESS et SGAR.

⁴ Demoustier, Puissant, Artis, Hoffman, (2007), « *L'économie sociale et solidaire dans les transformations socio-économiques urbaines : l'exemple de Grenoble (France)* », Colloque « Economie Sociale et Solidaire, territoire et politique : regards croisés », IEP Bordeaux, 29-30 novembre 2007

Il convient de préciser dans quelles mesures la finance solidaire s'inscrit dans une activité de service puis de montrer comment elle organise une relation de service⁵ spécifique ayant une forte dimension relationnelle qui se nourrit de la proximité géographique et induit de la proximité organisée entre les organisations de finance solidaire et les porteurs de projets.

1.1 Les spécificités de la relation de service de la finance solidaire

A partir de la définition⁶ originelle de l'activité de service attribuée à Jean GADREY, la prestation de service de la finance solidaire se caractérise par la gestion de la mise à disposition pendant un temps déterminé des moyens de paiement par le prestataire, i.e l'organisme de finance solidaire, à destination de l'utilisateur, i.e le porteur de projet individuel ou collectif. Puis, la relation de service se construit à partir des interactions entre le prestataire de service et l'utilisateur, l'objet du service étant le financement du projet.

La prestation de service de la finance solidaire se différencie du service de financement bancaire : d'une part par la nature des acteurs en présence, c'est-à-dire les organisations de la finance solidaire et les usagers, et d'autre part par la nature de la prestation. D'abord, les organisations de la finance solidaire ne sont pas des intermédiaires bancaires, elles s'appuient sur des ressources marchandes, publiques (subventions), philanthropiques (dons) et coopératives. Elles utilisent plusieurs outils de financement (prêts, garantie, prise de participations...) selon des conditions d'accès marchandes ou non marchandes : un taux d'intérêt marchand (ADIE) ou taux d'intérêt non marchands (prêts d'honneur), garantie marchande ou garantie morale ou réciproque... Ensuite, les usagers se caractérisent par leurs difficultés d'accès au crédit bancaire, qui résultent d'une absence de relation de financement bancaire de bonne qualité et de la nature du projet (petits projets, projets innovateurs, projets collectifs...) (GUERIN & VALLAT, 1998, 1999, 2000, FERRATON & VALLAT, 2003, VALLAT, 1999). Enfin, la prestation de service s'appuie sur un accompagnement socio-financier qui permet de valider, ou de créer, une relation de confiance (SERVET, 1995, 2006, VALLAT, 2001). Dans ce processus, l'utilisateur- emprunteur est coproducteur de l'expression des besoins,

⁵ La prise en compte de la relation de service dans les structures d'accompagnement et de financement d'aide à la création d'activité a déjà démontré dans deux études régionales : l'une sur la région Rhône Alpes (FERRATON & VALLAT, 2003) et l'autre en Provence Alpes Cote D'azur (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2003).

⁶ « Il y a une production économique de services, dans une économie capitaliste, dans les deux cas suivants : (i) quand une organisation A, qui possède ou contrôle une capacité technique et humaine, vend [ou non pour les services non marchands] à un agent économique B le droit d'usage de cette capacité et de ces compétences pour une certaine période, pour produire des effets utiles sur l'agent B lui-même, ou sur des biens C qu'il possède ou dont il a la responsabilité ; (ii) Quand un ménage ou un consommateur final emploie lui-même un salarié pour s'occuper de ses biens ou de sa personne ». (GADREY, 2003, p 20)

des modalités de la réponse proposée et de l'utilisation du service. Néanmoins dans certaines configurations, les usagers soient contraints (économiquement, socialement ou géographiquement), alors ils deviennent captifs du prestataire avec une forte réduction de la coproduction de la relation de service (DELAPLACE, 2004).

La relation de service s'inscrit volontairement dans la durabilité des liens : par une connaissance de longue date avant la prestation ou par la répétition et la durée de la phase de construction du plan de financement (six mois environ). La récurrence des rencontres et les étapes franchies pendant l'élaboration de la prestation sont autant d'épreuves de validation et de preuves : validation de savoirs-faires, validation de la confiance investie, preuve de la bonne foi, preuve de la réactivité. Une relation personnalisée et des liens de confiance entre l'utilisateur et le prestataire s'instaurent, ils seront consolidés ou déconstruits lors de la phase de remboursement. Il existe toujours une possibilité de tromperie, « l'abus de confiance », mais la probabilité⁷ de réalisation de l'événement « tromperie » est faible, elle apparaît en cas de rupture de la relation de confiance entre les individus, ou une lors d'une crise de confiance de la structure.

Ainsi, la finance solidaire met-elle en place une activité de transformation double : la transformation financière et la transformation sociale de l'emprunteur (processus de formation et d'initiation à la gestion et à l'entrepreneuriat) et de son projet (via l'adaptation du projet à la réalité économique et aux capacités du porteur de projet). Par conséquent, la spécificité de la relation de service de la finance solidaire réside dans l'action « *de coupler l'intermédiation financière et l'intermédiation sociale* »⁸ (GUERIN, 2000). Cet accompagnement socio-financier insère l'organisme de finance solidaire et le porteur de projets dans une relation de proximité.

1.2 L'activation de proximités dans la relation de service

La relation de service ancre la finance solidaire dans la proximité⁹ entre le prestataire de service et l'utilisateur. Cette proximité étant multiforme (géographique, organisationnelle,

⁷ L'indicateur pour mesurer l'événement « tromperie » est le taux de remboursement, qui dans les structures de finance solidaire dépasse les 90% de remboursement, indépendamment de la réussite du projet.

⁸ Nous acceptons les conclusions d'Isabelle GUERIN, mais nous n'avons pas choisi le même corpus théorique pour le démontrer. Dans son article, I GUERIN s'inscrit dans la théorie de l'intermédiation standard dans laquelle la finance solidaire a un rôle à jouer en présence d'asymétries d'informations et met en place des incitations à partager l'information. Pour notre part, nous avons choisi de valider l'hypothèse de l'intermédiation financière et sociale à partir de la relation de service spécifique de la finance solidaire.

⁹ Nous nous référons à la notion de proximité définie par RALLET & TORRE (RALLET & TORRE, 2004, RALLET 2002, TORRE 2000), celle-ci se décline en deux types de proximités : la proximité géographique et la proximité organisée.

institutionnelle, cognitive et sociale), il s'agit de rendre visible ces relations de proximité, de comprendre comment les structures les associent et leurs impacts sur le territoire.

1.2.1 Les relations de proximités entre la finance solidaire et les porteurs de projet

La proximité géographique¹⁰ est directement liée à « *la distance kilométrique qui sépare deux unités (individus, organisations, villes...) dans l'espace géographique* » (RALLET & TORRE, 2004, p 27). Afin de mobiliser la proximité géographique avec les porteurs de projets, des organisations de finance solidaire (*ADIE, PFIL*) se rapprochent de la cible d'emprunteurs qu'elles souhaitent toucher (antennes dans les quartiers sensibles, mise en place de permanence dans les zones urbaines et rurales...) tandis que les sociétés d'investissement régional (*Femu Qui, Herrikoa, IES, Autonomie & Solidarité...*) favorisent l'appartenance géographique des entreprises (localisation du siège social de l'entreprise sur le territoire est un critère d'éligibilité au financement). La délimitation géographique d'un territoire d'action pour l'organisation de finance solidaire active la proximité géographique¹¹.

En parallèle, la relation de service de la finance solidaire induit la proximité organisationnelle¹², qui découle de l'existence de liens directs ou indirects (médiation par une structure d'accompagnement) interpersonnels, d'un sentiment d'appartenance¹³ (corps professionnel, bénévole ou militant associatif...) et d'un sentiment de similitude¹⁴ (même culture, même langage, même quartier...) (DUPUY & BURMEISTER, 2003).

La finance solidaire exprime différemment¹⁵ les relations de proximité dans leur relation de service. Les organisations suivant des logiques¹⁶, communautaire, territoriale et professionnelle mobilisent leurs réseaux pour sélectionner et accompagner les projets, ayant pour conséquence de renforcer la proximité organisationnelle et institutionnelle. De la sorte,

¹⁰ La proximité géographique est binaire et subjective, c'est-à-dire qu'elle est relative aux moyens de transport et qu'elle dépend du jugement des individus qui la pratiquent.

¹¹ Comme le suggère Marie DELAPLACE (2004), la proximité géographique peut aussi être une contrainte pour les emprunteurs : dans certaines zones géographiques, l'organisation de finance solidaire est la seule organisation présente (absence d'agences bancaires et d'autres structures dans certains lieux...).

¹² La proximité organisationnelle se concrétise à partir de quatre critères : (a) l'existence d'un lien préalable à la coordination en présence ; (b) l'appartenance à un réseau commun ; (c) la superposition des relations de différentes natures entre les individus (réseau familial, professionnel, associatif, politique...) ; (d) le degré de confiance¹², défini simplement par l'existence d'interactions récurrentes qui permettent de créer une reconnaissance réciproque à la base de la coordination.

¹³ La relation d'appartenance permet de créer des espaces de discussion car les individus, les organisations appartiennent à la même « famille » (professionnel, confessionnel, culturel...)

¹⁴ La relation de similitude facilite l'acceptation de règles et permet la construction de nouvelles règles collectives parce que les individus ont des représentations communes.

¹⁵ Des différences existent entre dans l'organisation des structures mais aussi au sein d'une même structure à travers le temps.

¹⁶ Les organismes de finance solidaire opèrent selon des logiques d'action différentes, parfois complémentaires : logique communautaire, logique territoriale, logique professionnelle et logique commerciale (ARTIS, 2007).

l'usager-emprunteur n'est pas un individu anonyme mais il est le candidat orienté par la structure α membre du réseau (ou accompagné par β , acteur du réseau) ; par conséquent la relation de service s'inscrit dans une personnalisation de la relation de financement qui découle de la mise en réseau des acteurs (ou pas)¹⁷. Par contre, les organisations de logique commerciale s'adressent au « tout venant » et vont physiquement auprès de leurs usagers, valorisant les rencontres en face-à-face (proximité géographique) ; dans certains cas, la seule référence à la proximité géographique ne suffit pas et peut amoindrir la coproduction de la relation de service car cette dernière s'impose au porteur de projet (DELAPLACE, 2004)¹⁸. Dans tous les cas, la relation de service de la finance solidaire permet d'ancrer la relation entre l'organisation et le porteur de projet dans un territoire, en combinant à différents niveaux, la proximité géographique et organisée.

Cependant les structures de finance solidaire ont connu un développement important depuis leur émergence au début des années quatre vingt (GLEMAIN & TAUPIN, 2007). Ce développement questionne la spécificité de la relation de service dans le sens où les réseaux évoluent, les structures sortent de la confidentialité et les règles de fonctionnement ont tendance à se standardiser (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2003, GLEMAIN & TAUPIN, 2007). De la sorte, la coproduction de la relation de service est questionnée dans les faits.

1.2.2 Des relations de proximités vers la territorialité de la finance solidaire

Les relations de proximité peuvent être préalables à la relation de service ou être générées par celle-ci. En effet, s'adresser au seul financeur près de chez soi n'est pas un choix volontaire dans le sens où il n'existe pas d'alternative ici et maintenant. Par conséquent la proximité géographique peut être une contrainte exogène qui ne garantit pas l'émergence de liens alors que la proximité organisée dépasse le local et propose une approche globale et transversale. La nature exogène ou endogène de la relation de proximité a des conséquences sur la relation de service entre l'organisation et le porteur de projet en termes de temps, d'intensité, de confiance et de spécialisation, éléments qui caractérisent la force des liens interpersonnels (GRANOVETTER, 2000, p 46).

La spécificité de la relation de service de la finance solidaire explique la territorialité de son action. En effet, la relation de service de la finance solidaire se caractérise par la coproduction

¹⁷ En effet, nous verrons dans notre développement que la mise en réseau des acteurs est opérationnelle sur certains territoires et absentes sur d'autres, ayant des répercussions sur le dynamisme local.

¹⁸ DELAPLACE (2004) démontre l'amoindrissement de la relation de service en s'appuyant exclusivement sur l'exemple de l'ADIE et en se focalisant uniquement sur la proximité géographique. Or, ces conclusions peuvent être nuancées en observant d'autres structures de la finance solidaire (et à d'autres époques) et en questionnant la proximité organisée.

de la prestation de service à travers l'accompagnement socio-financier du porteur de projet ; cet accompagnement nourrit la proximité géographique et celle organisée et renforce la territorialité¹⁹ de la finance solidaire. Dans certaines configurations territoriales, la finance solidaire participe à l'activation d'un territoire économique défini comme un espace socialement construit à partir des flux et de la densité des relations économiques. La participation à la définition de ce territoire crée une relation d'interdépendance entre les agents économiques ; dans le cadre de la finance solidaire, cette relation d'interdépendance revêt des caractéristiques marchandes et non marchandes. Ainsi la territorialité de la finance solidaire est-elle porteur de sens et d'efficacité ; elle explique dans une certaine mesure la diffusion de la finance solidaire « *De multiples recherches, au Nord comme au Sud, ont bien montré à quel point la proximité qu'elle soit d'ordre spatial, culturel, social ou encore cognitive, assure la légitimité mais aussi l'efficacité des organismes de microfinance* » (GUERIN & SERVET, 2005, p 9).

1.3 Des configurations territoriales différentes

A partir de l'analyse territorialisée de la finance solidaire, deux modèles différents d'émergence et de développement des organisations coexistent : l'un naît de l'essaimage d'un concept de financement, d'abord du centre vers la périphérie, en irriguant l'ensemble du territoire (modèle de type « Top-down ») ; l'autre émane d'initiatives locales de citoyens convaincus qu'il faut agir « ici et maintenant » et se structure vers le haut (modèle de type « bottom-up »). L'étude « *Territorialisation et dynamiques territoriales des formes modernes de finances solidaires* » menée par l'équipe FIMOSOL (2007) aboutit à des conclusions similaires sur les régions Bretagne et Pays de Loire : d'une part, des structures nationales qui irriguent le territoire (ADIE, Fonds territoriaux France Active, Bretagne Capital Solidaire et PRESOL), d'autre part des structures (CIGALES et NEF) qui émergent « *en fonction des ressources territoriales* » (FIMOSOL, 2007, p 170).

Ce rapport différent au territoire, soit comme « *réceptacle* »²⁰ dans le premier cas, soit comme « *inspiration* » dans le second cas, transparait dans la relation de service des structures. En effet, les structures qui irriguent le territoire mobilisent prioritairement la proximité géographique, qui dans certains cas affaiblit la coproduction de la relation de service. A l'inverse, les structures qui s'inspirent du territoire mobilisent conjointement les proximités

¹⁹ Pour certaines organisations, la territorialité préexiste en raison de l'héritage socio-culturel des organisations, alors la relation de service alimente cet héritage.

²⁰ GILLY & TORRE, 2000, ZIMMERMANN, 2005

organisationnelle, institutionnelle et sociale, raffermissant la coproduction de l'offre de financement.

Ainsi la combinaison de matrices organisationnelles et de « matrices territoriales²¹ » aboutit-elle à des configurations territoriales originales.

2. DE LA TERRITORIALITE A LA COHESION SOCIALE

La question de la coordination territoriale résulte de l'implication croissante de parties prenantes (place des acteurs privés et publics dans le développement local) dans la construction du territoire comme résultat social (PECQUEUR (2002), LELOUP, MOYART & PECQUEUR, (2005)). La coordination territoriale est le vecteur de l'analyse des organisations à celle de la cohésion sociale.

2.1 Les effets induits de la territorialité de la finance solidaire

Les concepts de territoire et de développement local démontrent que le territoire est un construit social élaboré à partir des acteurs privés et publics locaux (PECQUEUR, 2002). Au vu de ses caractéristiques propres (relation de service, proximités organisée et géographique, ressources marchandes et non marchandes...), la finance solidaire a potentiellement un rôle à jouer dans le développement local par la coordination territoriale et l'activation de ressources non valorisées.

2.1.1 Le rôle de la finance solidaire dans la coordination territoriale

La coordination territoriale se concrétise d'une part par des contrats²² qui spécifient les liens entre les acteurs et d'autre part, par la gouvernance territoriale qui résulte de la participation des acteurs. En effet, les organisations de finance solidaire établissent des relations commerciales, institutionnelles, professionnelles entre elles et avec les autres acteurs du territoire (banques, collectivités territoriales, entreprises...). Elles mobilisent de multiples réseaux²³ avec des fonctions précises : le réseau des « structures accompagnatrices » (prise en charge de l'accompagnement ante création), le réseau « des prescripteurs » (qui adressent des usagers potentiels), le réseau des « financeurs de la structure » (les banques, collectivités territoriales qui financent la structure), le réseau des « financeurs solidaires » (les autres

²¹ X. Itçaina, J. Palard, S. Ségas, *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007

²² Ici nous utilisons le terme de contrat dans une définition large : contrats commerciaux, engagements tacites ou informels, don et contre-dons...

²³ Nous considérons le réseau défini par Laville et Levesque (2000), « un ensemble régulier de contacts ou de relations sociales ente individus ou groupes d'individus » (Laville, Levesque, 2000, p 12).

acteurs de la finance solidaire, Finansol...). Ces réseaux ont plusieurs fonctions : celui de la représentation, celui d'échanges d'information, celui de la coopération. Ils participent à la création et à la récurrence de relations marchandes et non marchandes entre les structures et véhiculent une relation de confiance institutionnelle²⁴.

Selon les configurations territoriales, cette mobilisation du réseau produit une structuration de l'offre de financement qui se concrétise par une division du travail entre les organisations selon les publics ou selon les modalités de financement (nature du financement, montant du financement...). Comme le montre FERRATON & VALLAT (2003, p 63), trois types d'organisation territoriale sont possibles : une « offre non organisée », une « offre en réseau » informel, une « offre structurée en dispositif ».

Le Pays Basque est une bonne illustration²⁵ de la structuration de l'offre de financement. Dans les années quatre vingt, seule *Herrikoa* proposait un financement territorial ; aujourd'hui le territoire offre des solutions de financement locales variées avec l'implantation de nouveaux organismes de finance solidaire (CLEFES²⁶, CLEJ²⁷, ADIE²⁸, Cigales²⁹, Bultza³⁰...). Ces organismes sont complémentaires³¹ dans leurs critères de sélection et dans leur fonctionnement et les publics susceptibles de bénéficier d'un financement sont différents (BRANA & JEGOUREL, 2007). La construction de cette offre diversifiée de financement de proximité a été possible grâce à l'existence de liens interpersonnels préalable à la coordination, issus des différentes initiatives mises en place dans les années soixante dix dans le pays basque s'appuyant sur des référentiels de l'économie sociale et solidaire et de

²⁴ La relation de confiance institutionnelle implique un nombre plus grands d'interlocuteurs et se matérialise sur des supports plus institutionnels (rencontres, formations, informations codifiées et standardisées...). Comme le suggère Servet (2006), « les formes institutionnelles de confiance supposent des processus complexes de médiation, » (Servet, 2006, p 343), ces formes de confiance sont différentes par nature et elles n'émergent pas systématiquement de la logique domestique.

²⁵ Voir Artis (2007) pour une description détaillée de l'exemple d'Herrikoa et les travaux de X Itçaina (2005) sur les spécificités du territoire basque.

²⁶ Le Club Local d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent est un outil financier fondé sur l'indivision. Des épargnants alimentent un fonds commun pendant un mois, puis ce fonds est prêté à une femme qui a un projet d'entreprise.

²⁷ Le Comité Local d'Épargne pour les jeunes est une association qui collecte l'épargne de proximité pour financer des projets de création d'activité pour des jeunes (entre 18 et 35 ans) sur le Pays de Soule.

²⁸ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique est une association qui finance des personnes exclues du circuit bancaire (interdit bancaire, minima sociaux...) qui ont un projet d'activité. A la différence des autres organismes de finance solidaire préalablement cité, l'Adie prend peu en compte la dimension territoriale dans son action. Pour plus d'information : www.adie.org

²⁹ Club d'investisseurs pour une gestion alternative locale de l'épargne solidaire, voir Glémain & Taupin (2005, 2007).

³⁰ Bultza est une plate forme d'initiative locale (PFIL) proposant des prêts d'honneur aux porteurs de projets situés dans l'intérieur du pays basque. Pour plus d'information : www.fir.asso.fr

³¹ *Herrikoa* et les Cigales interviennent en fonds propres tandis que l'ADIE, Bultza, CLEJ et CLEFE interviennent par convention de prêts.

référentiels identitaires basques (ITÇAINA, 2004). Ainsi, à différents stades³², les organisations de finance solidaire se coordonnent-elles via les réseaux, les partenariats, les actions communes pour la sélection et le financement des projets et peuvent-elle alors répondre aux besoins locaux.

Par ailleurs, la coordination prend aussi appui sur les collectivités territoriales et les banques, en particulier les banques coopératives. Ces dernières sont fortement investies dans le financement du microcrédit mais selon des configurations territoriales et des stratégies différentes (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2003). La participation des acteurs à travers des partenariats locaux favorise la gouvernance partenariale, comme le montre RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI (2006) à partir de l'exemple des banques coopératives en s'appuyant en particulier sur les relations entre les banques coopératives et des organisations de finance solidaire (*PFIL*). Les effets directs sont la production de « *nouvelles formes d'intermédiations économiques et sociales* » (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2006, p 19). Ces éléments induisent un partage d'information et d'apprentissage entre les partenaires financiers, une relation de confiance solide et enracinent durablement les entreprises financées et les relations créées sur le territoire.

2.1.2 Mobilisation de ressources non valorisées du territoire

La coordination territoriale, mise en place par des partenariats et la mise en réseau, favorise l'organisation et la production d'activité, des transferts de richesses et l'émergence d'intérêts partagés. S'appuyant sur la proximité, la finance solidaire mobilise des ressources locales marchandes (collecte d'épargne, paiement de salaires et des fournisseurs ...), des ressources publiques (subventions locales), des ressources philanthropiques (dons et bénévolat) et des ressources coopératives (participations aux comités d'engagement...).

La présence de la finance solidaire sur un territoire (uniformément ou dans des zones isolées) favorise un dynamisme économique et social qui se concrétise par la production de services marchands et non marchands, économiques et sociaux : création d'activité et d'emploi, échanges d'informations, mobilisation de bénévoles et de partenaires locaux.... Cette production d'activités engendre directement (création d'emploi par les structures de finance solidaire, par les porteurs de projets) ou indirectement de l'emploi (prestataires de services). Les partenariats favorisent des transferts de richesses entre des quartiers, entre des sous - territoires (Pays, canton...). Par exemple, la fédération régionale du Dauphiné Vivarais du

³² Les études régionales en PACA, Rhône Alpes et Bretagne – Pays de Loire montrent des coordinations locales plus ou moins aboutit dans en Bretagne,

Crédit Mutuel, grâce à ses bénéficiaires réalisés sur des territoires solvables, subventionne l'ensemble des PFIL de son territoire ; de la sorte elle réalloue des moyens à l'ensemble des sous-territoires du Dauphiné Vivarais. De même, l'ADIE est une association nationale qui bénéficie du soutien financier des pouvoirs publics, des banques et des entreprises privées (Fondations Schneider, Carrefour....) ; elle réaffecte ses ressources dans des quartiers sinistrés économiquement (quartiers Politique de la Ville ou ZUS). Dans cette configuration, tous les acteurs ont intérêt à la réussite du projet, alors des intérêts partagés émergent en faveur du dynamisme territorial.

Autant que, si les organisations de finance solidaire s'appuient sur des sentiments d'appartenance et de similitude, mobilisent plusieurs réseaux et activent les « *liens faibles* ³³ » alors l'attachement au territoire s'enracine. Cet attachement prend sens dans un contexte de mondialisation où les territoires sont fragmentés, concurrencés et des risques de « *lock in* » apparaissent. Face à la mondialisation, la finance solidaire apporte une réponse locale et collective qui permet de réduire l'anonymat et l'incertitude. Elle participe à (re)créer un espace de coopération, à produire ou activer des ressources potentielles et ainsi participer au développement local.

2.2 Vers des effets socio économiques territoriaux

De manière exploratoire, nous souhaitons proposer une première réflexion sur la construction d'une méthodologie pour dépasser l'approche quantitative centrée sur les bénéficiaires et s'intéresser aux dynamiques sociales et territoriales³⁴ de la finance solidaire. La question centrale est d'identifier puis d'évaluer les effets directs et induits de la relation de financement de proximité de la finance solidaire sur la cohésion sociale par l'utilisation d'indicateurs (au niveau micro économique et méso économique).

2.2.1 Des effets directs territoriaux

D'abord, la finance solidaire participe à un maillage du territoire en implantant des antennes et des permanences sur l'ensemble du territoire : l'ADIE dispose de 130 antennes et 400 permanences, le réseau France Initiatives compte plus de 240 PFIL et France Active coordonne 40 fonds territoriaux. Ces structures participent à un rééquilibrage entre les

³³ GRANOVETTER (2000) propose une ébauche de théorie sur les liens interpersonnels à différents niveaux (micro et macro) à partir de la force de ces liens, « *la force d'un lien est une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien* » (p 46-47)

³⁴ Cette réflexion s'inspire des travaux de DOLIGEZ sur les effets de la microfinance dans la sphère réelle dans un travail de thèse (DOLIGEZ, 2002)

territoires en offrant des services financiers dans des lieux où ils sont absents. Pour mesurer cet effet de la finance solidaire, il convient de compter et de situer³⁵ les antennes de la finance solidaire (FIMOSOL, 2007), et de comparer la présence de la finance solidaire par rapport à l'offre bancaire. De même, les sociétés financières régionales mobilisent épargne et investissement sur le territoire et réactivent des solidarités financières territoriales. Ici, il convient de rapprocher les montants d'épargne collectés avec les financements octroyés.

Puis la finance solidaire produit des effets de levier économique : l'effet de levier financier défini par l'accroissement de la rentabilité des capitaux propres d'une entreprise par le recours à l'endettement (ratio d'additionalité) et l'effet de levier sur la pérennité des entreprises accompagnées. Les indicateurs possibles sont : le ratio d'additionalité, le taux de pérennité, le taux d'insertion professionnel, le taux de création d'emploi... (GUERIN, 2002).

Enfin, la finance solidaire produit des effets organisationnels et des médiations sociales : elle modifie les normes d'organisation et de gestion, elle allie intermédiation financière et sociale à travers de nouvelles formes de financements (nouveaux produits, conditions d'accès...).

2.2.2 Des effets induits en faveur de la cohésion sociale

L'impact sur les dynamiques sociales et territoriales se répartissent entre des effets sur la croissance économique (effets sur les revenus des porteurs de projets, les revenus des institutions de la finance solidaire, les revenus du territoire, sur l'investissement privé et public, sur les marchés foncier, du travail et des biens et services), des effets de répartition et des effets sur des dynamiques sociales (changement des normes, nouvelles formes de médiations sociales...).

D'abord, la finance solidaire mobilise l'épargne locale, des revenus de redistribution et d'investissements. Ces ressources sont investies dans des unités de production locales (critères d'éligibilité au financement) et créer de l'activité, voire de l'emploi. De la sorte, il apparaît un effet revenu³⁶ : accroissement ou transformation (substitution des revenus d'assistance par des revenus du travail) des revenus des usagers de la finance solidaire, accroissement de l'activité des institutions de finance solidaire et accroissement des revenus du territoire (augmentation des taxes professionnelles, réduction du niveau des revenus d'assistance, création activités locales...). Cet accroissement des revenus engendre un

³⁵ Ce travail a été réalisé par l'équipe FIMOSOL en Bretagne et Pays de Loire dans le cadre du programme de recherche de la DIESES, (FIMOSOL, 2007).

³⁶ Comme nous l'avons stipulé, il s'agit de proposer une méthodologie : nous suggérons des relations de causalité et des indicateurs pour mesurer l'impact. Or en l'état actuel des recherches, il est possible uniquement de justifier les relations de causalité et les indicateurs. La validation statistique est encore en cours d'élaboration.

dynamisme de la consommation et des investissements. Sur les marchés, il est suggéré une amélioration sur le marché du travail par la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et l'accroissement de l'offre d'emploi ; une amélioration du marché foncier par l'accroissement de la demande de locaux commerciaux et de résidences principales ; une amélioration du marché des biens et services par l'accroissement des services offerts (services financiers et autres services de proximité³⁷).

Ensuite, la mobilisation des ressources des banques permet d'amorcer un transfert de richesses entre les territoires et entre les catégories sociales à l'origine d'un effet de répartition. Les transferts de richesses peuvent être évalués par le montant de la participation financière des banques dans le fonctionnement et l'activité de la finance solidaire, par le cofinancement bancaire (et le taux de couplage³⁸). Ces indicateurs ont fait l'objet d'une première analyse pour les *PFIL* sur la région Provence Alpes Cote d'Azur (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2006, p 19).

Enfin, les impacts de la finance solidaire sont d'inciter les banques à prêter à des segments de population exclus du crédit bancaire, d'augmenter le volume des crédits à disposition et d'amorcer un processus d'apprentissage. De la sorte, les normes d'organisation (par exemple, la prise en compte de l'accompagnement) et de gestion sont modifiées. La finance solidaire permet de solvabiliser une partie des emprunteurs en mobilisant de nouveaux critères de sélection des emprunteurs : garantie morale, appartenance au réseau, relation de confiance... Ainsi, la finance solidaire est-elle capable d'intégrer les emprunteurs insatisfaits et de faire évoluer les pratiques de financement des banques.

CONCLUSION

Le rôle social de la finance solidaire est acquis et elle s'insère dans des dispositifs publics, dans des politiques locales de l'emploi et du développement local. Pour être efficace, la finance solidaire s'appuie sur une relation de service qui mobilise des relations de proximité. A travers ces relations de proximité, sa participation à la coordination territoriale est effective : implantation dans zones rurales ou sensibles, définition et prise en compte des besoins locaux et sociaux, articulation de l'hétérogénéité du territoire (cohésion sociale), organisation d'activités et production de ressources spécifiques. Néanmoins, il ne faut pas

³⁷ En effet, les activités soutenues par la finance solidaire sont principalement des activités du secteur tertiaire.

³⁸ Le taux de couplage est le nombre de projets avec prêts bancaires sur le nombre de prêts, (RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, 2006, p 19)

amoindrir l'existence de tensions dans les pratiques de la finance solidaire (faible mobilisation de l'épargne directe, difficultés de pérennité des structures,...).

BIBLIOGRAPHIE

ARTIS A (2007), « La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation » *Cahier du Ceren*, n° 19, p 20- 40

BRANA S & JEGOUREL (2007), *La microfinance en Aquitaine : Etats des lieux et perspectives*, étude pour la CRESS Aquitaine

COLLETIS G, GIANFALDONI P & RICHEL BATTISTI N, « territoires et économie sociale et solidaire : une mise en perspective », *Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire*, 11 & 12 mai 2005, Aix en Provence,

DELAPLACE, (2004), « *Economie sociale, économie spatiale. La liaison entre la confiance et la proximité dans le cas des micro-crédits* », in RASSELET O, DELAPLACE M & BOSSERELLE E *Economie sociale en perspective*, Presse Universitaire de Reims, pp 233- 246.

DEMOUSTIER D (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Syros, La découverte, Paris.

DEMOUSTIER D (2004) (dir.), « L'économie sociale et solidaire et le développement local », *Les Cahiers de l'Economie Sociale*, l'Harmattan, Paris.

DEMOUSTIER D & VALLAT (2005), « L'économie sociale et solidaire, développement socio-économique local et politique de la ville », *Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire*, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence

DOLIGEZ, (2002), « Microfinance et dynamiques économiques : quels effets après dix ans d'innovations financières ? », *Revue Tiers Monde*, tome XLIII, n° 172, oct-décembre 2002

DUPUY C & BURMEISTER A (2003), *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, les études de la Documentation Française, Paris.

FERRATON C & VALLAT D (2003), « Economie sociale et solidaire et création d'activité en Rhône Alpes : financement et accompagnement des projets », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris

GADREY J (2003), *Socio-économie des services*, Paris, Editions La Découverte, Collection Repère, Paris.

GLEMAIN & TAUPIN, (2007), « De la finance alternative à la finance solidaire : quel degré de dépendance institutionnelle ? » in DUSSUET A & LAUZANAS JM *L'économie sociale entre informel et formel: paradoxes et innovations*, Presses Universitaires de Rennes, p 151-182

GLEMAIN P, BEVANT D, BIOTEAU E, MOULEVRIER P, TAUPIN MT (2007) « Le(s) territoire(s) des finances solidaires : une analyse régionale en Bretagne et Pays de la Loire. », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris.

GILLY JP & TORRE A (2003), *Dynamiques de proximités*, l'Harmattan, Paris.

GUERIN I & SERVET JM (2005), « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire*, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence

GUERIN I. ET FERRATON C. (2002), *La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs. La situation française*, Rapport pour le Bureau International du Travail et le

Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, mars 2002, 102p.

GUERIN I (2002) « *La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs. La situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord* », Rapport pour le Bureau international du travail et le Secrétariat d'État à l'Économie solidaire, Mars 2002, 107 p

GUERIN I. (2000) “ La finance solidaire en France : coupler intermédiation financière et intermédiation sociale ”, *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, 277, juillet 2000, pp. 79-93.

GUERIN I. ET VALLAT, D. (1999), “ Exclusion et finance solidaire : le cas français ”, *Economie et solidarités*, Revue du Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives (CIRIEC-Canada), volume 30-1, mai 1999.

GUERIN I. ET VALLAT, D. (2000), “ Très petites entreprises et exclusion bancaire en France : les partenariats associations-banques ”, *Revue d'économie financière*, n°58, été 2000, pp. 151-162.

GRANOVETTER M (2000), *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Desclée de Brouwer.

LAVILLE J.-L., LEVESQUE B., THIS-SAINT JEAN I. (2000), “ La dimension sociale de l'économie selon Granovetter ”, in : M. Granovetter, *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Desclée de Brouwer, pp. 9-32.

LELOUP, MOYART & PECQUEUR, (2005) « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, Economie et Société*, vol 7, 2005, p 321- 332

HERRIKOA (2006), 25 ans, ensemble continuons de bâtir notre avenir, rapport d'activité.

X. ITÇAINA, J. PALARD, S. SEGAS (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, PU Rennes, 2007

PECQUEUR & ZIMMERMANN, (2004) (dir.), *Economies de proximités*, Hermès Sciences, Lavoisier, Paris.

PECQUEUR, (2002), *Le développement local*, Syros, Paris.

RALLET & TORRE, (2004), « Proximité et localisation », *Economie rurale*, n°280, mars-avril, pp 25-41

RALLET (2002), *L'Economie de proximités : propos d'étape*, Etudes & Recherches, Paris.

REBOUD L. (1997), “ Introduction ”, in : Reboud L. (dir.), *La relation de service au cœur de l'analyse économique*, L'Harmattan, 1997, pp. 13-31.

RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, (2006), « Gouvernance et proximité : la contribution des banques coopératives au développement local », *Communication à la 5 Journées de la Proximité*, 28-30 juin 2006, Bordeaux

RICHEZ-BATTESTI & GIANFALDONI, (2003), « Réseaux économiques et utilité sociale. Evaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en région PACA, rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris

SERVET JM (2006), *Banquiers aux pieds nus – la Micro finance*, Odile Jacob, Paris.

SERVET J.-M. ET VALLAT D. (2001), éd., *Exclusion et liens financiers (Rapport 2001)*, Paris, Economica, Paris.

TORRE (2000), *Economie de la proximité et activités agricoles et agro alimentaires*, Revue d'économie régionale et urbaine, p 407-426

VALLAT, (1999), *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*,
Thèse de Doctorat (nouveau régime), Université Lyon 2, décembre 1999, 525p